CONDITIONS.

[illegible] PAR AN—payables trois mois d'avance. [illegible] abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se désister de son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, [illegible] une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les [illegible] à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ponctuellement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la [illegible].

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bâteau à vapeur le **CHAMPION,** tirant peu d'eau, capitaine Ryan, ayant presque toute sa cargaison prête à embarquer, partira sous peu. Pour le reste de sa charge et fret, ayant de bons accommodements pour les passagers de chambre ou de pont. S'adresser à bord, ou à

13 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

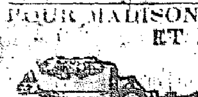

Le bâteau-à-vapeur **BLACK HAWK** commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie; il s'arrêtera aux endroits [illegible].

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, 30 avril Rue du Camp no. 27.

POUR LE HAVRE—(passage seulement.)

Le navire bien connu **BOLIVAR**, capitaine Childs, partira pour le dit port, le 19 courant, et pourra accommoder quelques passagers. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

A FRETER.

La superbe navire fin voilier **GLOUCESTER,** capitaine Lane, portant 1300 balles de coton, est prêt à prendre son chargement. S'adresser à WM. G. HEWES & CO, 26 mai rue du Camp, No. 60

POUR TAMPICO.

La goëlette bonne voilière et bien connue **MARY FRANCIS,** capitaine C. P. Johnston, fera voile pour le port mentionné ci-dessus, mardi prochain. Pour passage, ayant d'excelens emménagemens à bord, s'adresser au capitaine à bord, ou à

E. J. FORSTALL & Co, 3 juin Rue Royale, no. 153.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf **HOBART,** capitaine Sprague, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 20u balles de coton, s'adresser à LINCOLN & GREEN, ou à JULES LE BLANC.

Le Hobart peut convenablement loger une famille qui désirerait aller en France. 29 mai

POUR LE HAVRE.

Le beau navire paquebot **ST. LOUIS,** capitaine Story, sera expédié immédiatement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

24 mai JULES LE BLANC

POUR LE HAVRE.

La belle barque neuve **POMONA,** capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser JULES LE BLANC, 12 mai rue Royale, No. 103

MAISON A LOUER.

La belle **MAISON,** située rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, dernièrement occupée par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD. 24 mai—8 rue de Chartres, No. 180

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 55 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. 26 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co. 29 mai No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, lustres et meubles qui y son.

Fs. PERRET & GALLY, 19 avril rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE, 10 avril encoig. Bourbon et Douane.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par P. O. SORBE, 5 juin rue Royale, No. 118.

TRAITES sur New-York, à vendre par 2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par 2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France et New-York, à vendre par V. POUTZ, 22 avril rue St. Louis, No. 82

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co, 19 mai rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur New-York, à vendre par 20 mai A QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC, 17 mai rue Royale, No. 103.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

6 juin rue Royale.

321 BARILS Farine de qualité supérieur, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

30 mai JOHN HAGAN & CO.

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD

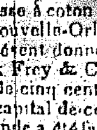

RUE ROYALE, No. 123. *Près la rue St-Louis.*

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroé ou purgatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraiche; Seringues pour les chevaux, &c.

16 mai A. A. PEYCHAUD.

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 14 mai 1834.

AVIS est par le présent donné qu'un certificat en faveur de Frederick Frey & Co. en date du 21 juin 1833, pour une action de cinq cents piastres de la seconde souscription au fonds capital de cette institution, ayant été perdu ou égaré, demande a été faite d'accorder le certificat auquel donne droit le reçu mentionné.

Par ordre du bureau.

15 mai—3t F. C. GATONNET, secrétaire.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire [illegible] du Havre, et offrent à vendre, 683 [illegible] (ayant droit au drawback.)

9 mai A QUERTIER & BOUTIN.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grises pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté [illegible] 25 mai—[illegible] S. L.

INDIENNES ayant droit au drawback.

[illegible] soussignés viennent de recevoir par le navire [illegible] 100 caisses Indiennes à dessins, choisis expressément pour le marché mexicain. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix très modérés, pour du comptant ou du papier endossé à satisfaction, F. GILLET & CO,

27 mai rue de Chartres, No. 57

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er district judiciaire—François St Martin contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu pardevant Jules Mossy not pub, le lundi 16 juin prochain, à 10 heures, pour les objets mentionnés dans la pétition, et pendant ce temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de l'hon Chs. Watts, juge de ladite cour.

13 mai—11,2ps J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—John Armstrong contre ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Wm Y. Lewis, Esq., notary public, le jeudi, 19ème jour de juin prochain, pour prendre en considération la demande du pétitionnaire pour un atermoiement, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 16 mai, A D 1834.

21 mai—3 [signé] Jno. L. LEWIS, gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—J. L. Boismare vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 14e jour de mai 1834.

16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, jeudi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet délire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.

15 mai—30 A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7566—*François Layet vs. ses créanciers*, pour un atermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu à l'étude de M. C. Pollock, notaire public, le 25 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—7,2ps F. BUISSON, dép. gref

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 14 juin prochain, sur les lieux, à la chênière Caminada en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les successions de feu Etienne Terrebonne et Rosalie Dufresne sa femme, savoir: le mobilier consistant en quelques meubles meublans, pirogues, animaux, et autres objets; une négresse nommée Françoise, âgée d'environ 20 ans, et une terre située à la chênière Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Caminada et courant en profondeur à la baie Perilliat.

Conditions: pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de $30 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus, payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux en mars des années 1835, 1836 et 1837, les acquéreurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

15 mai F. DUGUE, juge

VENTE DU SHERIF.—Argent comptant—Oliver Akin contre John H. Marteinsten. En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire, j'exposerai en vente publique le onze juin prochain, à midi, à la Bourse Lafayette, encoignure des rues de la Levée et de Jackson, les terrains suivants, la moitié indivise de deux terrains situés dans le nouveau faubourg; les deux terrains mesurant ensemble quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Ste. Marie, quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Félicité, quatre cent quatre-vingt cinq pieds de face sur le côté faisant face à la rivière; et 260 pieds sur le derrière de la propriété de P. A. Guillote.

14 mai Signé J. CHARBONNET, Shé.

Henry Babcock contre A. Dimitry.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. juge de paroisse dans et pour la ville de la Nouvelle-Orleans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et de la Levée, le 13 juin prochain, a une heure après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Un carré de terre situé dans la ville de McDonogh, contenant 12 terrains, chaque terrain ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur; un autre terrain ou angle situé dans le même lieu; une portion de la batture faisant face à la place No. 5, de la ville McDonough, s'étendant de la rue Washington, au fleuve, ayant 300 pieds de face, sur une profondeur illimitée à cause de l'écoulement de la rive du fleuve.

Paroisse de Jefferson, 11 mai 1834.

22 mai P. A CHARBONNET, dép. shériff

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de trois ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex-officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir: 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 19 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir; 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huîtres.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets, endossés à satisfaction.

Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.

8 mai G. LEONARD, juge

COUR DE DISTRICT—La banque de Cité de la Nouvelle-Orléans contre Maria Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wiltz——En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure de l'après midi.

La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds; plus, un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieds, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions, deux mille piastres payables le 14 Novembre prochain et la balance comptant.

9 mai—28 G W MORGAN, shérif

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
27 mars A. QUERTIER.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

9 mai—2 JOHN M'RAE.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB HAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.

N. B. 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché 25 fév

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testaments—Samedi 14 juin, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Casa-Calvo, faubourg Marigny, les meubles meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Gabriel Augier. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour.

3 juin W F C DUPLESSIS, Régister.

Succession de Elizabeth Perez, décédée veuve d'Antoine Maxent.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. T. Chalon, exécuteur testamentaire datif, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

3 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Thomas Balleo a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante du feu Joseph G. Elliott, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

3 juin W F C DUPLESSIS, rég

Succession de John Richardson.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William E. Thompson, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

5 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que François Goubeau a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Prosper V. Dubourg, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

6 juin W F C DUPLESSIS, rég.

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Drouillard. 21 mai—3m

AVIS—Le soussigné offre ses services à toutes les personnes qui ont des terrains à combler. Il en travaillera à l'entreprise ou par charretée à bon compte; il réside entre les rues de la Commune et Gravier, dans le second îlet, vis-à-vis la rue de l'Hôpital.

5 juin—2 JAMES CAYGHES

AVIS AU PUBLIC.

Le bois de lit ou le berceau qui balance, et qui évente par le moyen d'un ciel qui sert d'evantail

LE soussigné ayant obtenu une patente pour ce bel article, dont l'utilité contribue aux agrémens domestiques, prie le public de vouloir bien l'examiner, parce qu'il croit que la seule vue de cet objet lui attirera des acheteurs, et rendra général l'usage d'un bois de lit de cette espèce.

Il réunit les avantages extraordinaires d'un bois de lit stationnaire, ou d'un bois de lit en forme de berceau pour les enfans, et de la ventilation, par le moyen d'un ciel de lit propre à cet usage. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les avantages d'une ventilation efficace, combinée avec une action saine pour la personne couchée. Des médecins célèbres les ont recommandés depuis long tems, et le soussigné croit les avoir perfectionnés par cette invention qui joint une grande économie, à beaucoup d'élégance et d'agrément. Cet article peut se voir à la salle du second étage de la Bourse. GIDEON VAUGHAN, CADET, rue de Chartres, No. 113.

N. B. Le public est prévenu de ne pas se laisser tromper par l'apparence d'autres bois de lit ou berceaux semblables provenant de toute autre personne que moi ou mon représentant légal; je poursuivrai dans toute la rigueur des lois ceux qui violeraient ma patente. 30 mai

MAGASIN DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

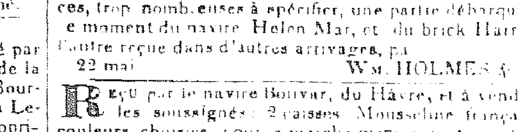

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,

Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes les espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages, par

22 mai Wm. HOLMES & Co.

REÇU par le navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline française en couleurs, choisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDERES FRERES.

600 BALLES Couvertures françaises, à vendre par 2 juin J. MAGER.

ON demande à louer une marchande pour vendre dans les rues. S'adresser au bureau de cette feuille. 4 juin

LES soussignés donnent avis qu'à dater du 1er mai dernier, ils ont pris Victor Hestres, en société. Nouvelle-Orléans, 3 juin 1834.

4 juin F. GILLET & Co.

UNE famille respectable, demeurant aux Attakapas désire avoir un précepteur ou une institutrice qui se chargerait de l'instruction de quatre enfans.

On demande que la personne qui pourrait se présenter soit recommandée.

S'adresser au bureau de cette feuille. 4 juin—9

AVIS—Le dépôt de RUM, de la GUILDIVE de M Jn. MARTIN, de la paroisse Assomption, est rue Royale, No. 107, où il y en aura constamment à vendre au cours.

6 mai—a E. L. BERNARD.

MAGASIN DES NOUVEAUTES DE PARIS. *En faux Cheveux, fines Parfumeries, Cols, Gants, Bretelles, Cannes, &c. &c.*

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un assortiment (qui lui manquait) en touffe pour Dames, dites: *anglaise et de toute nuance*, raie de chair pour perruques de dames, longs cheveux, do. cheveux courts, à la Ninon, raye de toute grandeur pour tours, nattes dit fausses queues &c.

Perruques d'hommes, méthaliques, toupets do. à crochet. Parfumeries, Extra fraiche, toute qualité, et superfine, en crême d'amande, do. de rose; do. concombre et limaçon, le savon de toilette, &c., Eau de Cologne supérieure, No. 18, poudre à la Rose et Jasmin, houpe de signe &c.

Gants pour la saison, de fil d'Ecosse, toutes couleurs do. en soie &c.

Cannes à forte espèce, do. poignards et à dars, et différents goûts, &c.

On confectionne dans son magasin rue de Chartres, tout ce qui est relatif à son état, et il fait toujours des appentifs en coiffure et au même prix. 20 mai

COUR DE PAROISSE—Nouvelle Orléans, 26 Mai 1834—Pardevant l'hon. Charles Maurian, juge—No 7465—Marie Anne High, femme Jean A Bordier, contre J A Bordier son mari.

Cette cause a été aujourd'hui soumise à la Cour d'après le régistre.

S. Schmidt pour la demanderesse;
F. Soulé pour le défendeur.

Après l'examen, la Cour a donné l'opinion suivante:—Dans ce cas la demanderesse allègue que tout de suite après son mariage avec J A Bordier, ledit J A Bordier l'a abandonnée et s'est rendu à une maison située rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et des Remparts, où il s'est rendu coupable d'adultère, et a vécu publiquement avec une fille de couleur qu'il a gardée comme sa concubine, jusqu'à son départ de la Nouvelle Orléans.

Les allégations sont appuyées des témoignages irréfragables de Mlle. J. A. Bernard, Samuel Herman, et Chaloron, et la demanderesse assistée de Solomon High, son père, et curateur *ad hoc*, demande à la Cour de lui accorder le divorce, conformément aux provisions de la loi passée le 9 mars 1827.

La Cour, après avoir entendu les avocats des deux parties, convaincue de la vérité et de l'exactitude des allégations contenues dans la pétition de la demanderesse, considérant que par la première section de la loi mentionnée ci-dessus *une femme peut demander le divorce en cas d'adultère de la part de son mari, quand il a gardé sa concubine dans la maison commune, ou ouvertement et publiquement dans tout autre maison*, ordonne, adjuge et décrète que les liens de mariage existants entre la dite Mary Ann High et le dit J. A. Bordier soient dissous, que le divorce sollicité soit accordé, et que le dit J. A. Bordier paiera les frais du procès.

La cour réserve à la demanderesse le droit d'exercer contre le dit défendeur tous les moyens légaux qu'elle peut posséder pour reprendre ses droits si elle en a contre la propriété dudit S. O. Bordier.

Nouvelle Orléans, 3 juin 1834:

Signé; CHARLES MAURIAN, juge.

Je certifie par là que la copie ci-dessus est une véritable copie du jugement original sur le régistre.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1834.

Signé, ARMAND PITOT, greffier.

16 juin—3

AUX HABITANS SUCRIERS.

ANCIENNE méthode de monter les équipages à sucre à la Louisiane, perfectionné par N. P. Destrehan, consistant en un pamphlet, accompagné d'une planche représentant les diverses parties de l'équipage, imprimé et à vendre par

24 mai—15 GASTON BRULE.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu de 3 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. G Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 9 juillet 1834, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres & St. Louis,

La goëlette ELIZABETH, ses agrès et apparaux, maintenant amarrée au Bassin Carondelet, saisie dans l'affaire de Campbell et al vs. capit. Sheridan, la goëlette Elizabeth et propriétaires.

Conditions: comptant.

7 juin B. BEAUREGARD, marshal

George Pollock vs. J. Terrade.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 21 juin 1834, à 5 heures P M, au lac, au bout du chemin à coulisses, une quantité de liqueurs en bouteilles, en barils, &c., saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.

6 juin B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri fa. à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 18 juin 1834, à 5 heures P M, rue Condé, No. 44, divers meubles, saisis dans l'affaire de Veuve Durnè contre McGregor.

Conditions: comptant.

6 juin B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi, 19 juin 1834, à 5 heures P M. rue Condé, No. 44, une quantité d'outils de ferblantiers, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

6 juin B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable William Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 18 juin 1834, à 5 heures P. M. rue Condé, No. 44, divers meubles, saisis dans l'affaire de Jacob Otts vs. McNamara. Conditions: comptant.

6 juin B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, j'exposerai en vente publique, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 19 juin 1834, à midi, un cabriolet, saisi dans l'affaire de A. Penn vs. Th. Vaters. Conditions: comptant.

6 juin B. BEAUREGARD, marshal

Le maire et alderman de la Nouvelle-Orléans vs. C. Nicholson et N. C. Tobin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 17 du courant, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain dray, marqué 291, saisi dans cette affaire,

Conditions: comptant.

4 juin B. BEAUREGARD, marshal

Victor Roumage vs L. Pilcher.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 14 juin 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et Urquhart dans l'ilet No. 20, et sous le No 7, conformément à un plan dressé par A. D'Hemécourt, dép voyer, et déposé dans l'étude de C. Pollock not pub, ledit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans ces affaires.

Conditions: Comptant.

9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 19 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 21 et sous le No. 3, ayant 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre par le lot No 4, et dans la profondeur par le lot No. 12. Saisi pour satisfaire un certain jugement rendu dans la dite honorable Cour en faveur de Louis Ferrard fils. Conditions: comptant.

17 mai B. BEAUREGARD, marshal

C. A. Jacobs vs. Peter Ogier

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 2 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le nègre nommé Abraham, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

25 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le Jeudi 13 juin 1834, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

Tous les droits, titres, intérêts et argent que pouvait avoir en sa possession M. Flotte, trésorier de la ville, appartenant à B. Toole, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire de B. Dodin vs. B. Toole.

Conditions: comptant.

5 juin B. BEAUREGARD, marshal.

J. W. [illegible] de la compagnie de Navigation [illegible] vs W. Barnes.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 17 juin 1834, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 3 chevaux et 2 drays, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

5 juin B. BEAUREGARD, marshal

$25 DE RECOMPENSE.

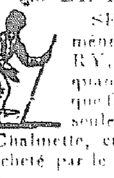

S'EST absenté de chez le soussigné, à la paroisse de St. Bernard, le nègre nommé **JERRY**, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds 5 lignes, teint rougeâtre, jolie figure, sans barbe. Le dit nègre a appartenu à M. Flemin, de la paroisse d'Iberville. La récompense ci-dessus, sera remise à celui qui le logera dans une des geoles de cet état.

5 juin—6 J. B. OLIVIER.

$5 DE RECOMPENSE.

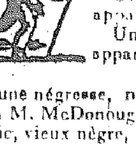

SERONT donnés à celui qui ramènera au soussigné le nègre HENRY, peau rouge, âgé d'environ cinquante ans, taille ordinaire, il ne parle que français. Il avait un caban à une seule branche; ce nègre a appartenu à la famille Chalmette, ensuite à Mde. Boisblanc, et dernièrement acheté par le soussigné à l'encan de M. Norbert Fortier.

5 juin P. A. GUILLOTTE.

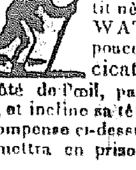

NEGRES marrons, détenus dans la paroisse Jefferson:

Un nègre, nommé George Lewis, appartenant à M. John Collins.

Une jeune négresse, nommée Mary appartenant à M. Charles de la Nlle-Orléans.

Une jeune négresse, nommée Henriette, se disant appartenir à M. McDonough.

Frédéric, vieux nègre, se disant appartenir à M. Gabaroche.

Un jeune nègre nommé Jacques, se disant appartenir à M. Théodule Destréhan, habitant de Jefferson.

6 juin P. A. CHARBONNET Dép. Shé.

$ 50 DE RECOMPENSE.

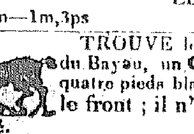

IL s'est échappé de la résidence du soussigné, le 15 février dernier, un petit nègre américain nommé ELIJAH WATKINS, haut d'environ 5 pieds 2 pouces, âgé d'environ 26 ans, il a deux cicatrices sur le côté gauche du front, à côté de l'œil, parle un peu français, marche avec difficulté, et incline sa tête sur le côté droit.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera et mettra en prison le dit esclave, toute dépense payée.

ELIZABETH C. CONN,

4 juin—1m,3ps rue St. Claude.

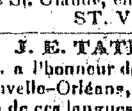

TROUVE le 27 mai, égaré sur la route du Bayou, un **CHEVAL** alezan, avec les quatre pieds blancs, et une tâche blanche sur le front; il n'est pas gros et n'est pas marqué.

Le maître peut aller chercher son cheval chez le soussigné en payant les frais, ou autrement ce cheval sera vendu conformément à la loi, le samedi 14 juin, à midi, par P A Guillotte, aux lieux accoutumés.

HENRY C. CONN,

Rue St. Claude, entre les rues des Ursulines et St.-Philippe. ST. VILME', commissaire. 4 juin—3

M. J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré: s'adresser No. 85, rue d'Orléans.

Référer à F. H. Petitpain et G. Samory.

6 mai—2ps

TABAC.—400 ballots de tabac en feuilles, du Kentucky, reçus par le batêau à vapeur Louisiano, et à vendre par TIERNAN, CUDDY & co.

14 mai Encoig. Tchoupitoulas et Gravier.

SANGSUES de bonne qualité, à vendre par les soussignés, en caisses de 500, de 1000 et de 2000.

P. CUBACHS & Co, pharmaciens,

17 mai rue St. Pierre, vis-à-vis la place d'armes

EN débarquement du navire Edouard, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés, ayant droit au drawback: 400 barriques Vin de Marseille, des marques Bergasse, Ponset et autres; 50 demi barriques do; 50 barils imitation Madère; 500 caisses Vin Muscat; 210 paniers Huile, 200 demi, do. do; 25 caisses Olives facies; 50 do. cornichons; 50 do. olives; 50 do. Salaisons assorties

3 mai CARRIERE & BORDUZAT.

SOUVERAINS, Doublons Mexicains, Espagnols et Colombiens, en vente chez

J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & CO,

19 avril rue de Chartres, No. 60

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de cet Etat, portant la date du 12 mai 1834, et à la requête de Charles E. Forstall, syndic des créanciers d'Auguste Guérin, il sera vendu le samedi, 21 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété, esclaves et autres objets suivans, abandonnés par le dit Auguste Guérin à ses créanciers.

La moitié indivise de l'habitation et des esclaves ci-après décrits, qui seront vendus en un seul lot savoir:

Une habitation située à la paroisse Plaquemine, sur la rive droite du fleuve, à sept lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents et sept huitièmes de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, avec une maison, une cuisine, un magasin, un hôpital et deux cabanes à nègres qui se trouvent sur la dite habitation.

ESCLAVES,

Littleton, âgé de 30 ans, nègre de champ.		
Horas, âgé de 25 ans,	do.	do.
Peter, âgé de 50 ans,	do.	do.
Grand Pierre, âgé de 35 ans,	do.	do.
Rattle, âgé de 30 ans,	do.	do.
Mary, âgé de 25 ans	do.	do.

Adélaide, âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Petit Pierre, marron depuis 3 ans.

6 chevaux, 1 paire de bœufs et une vache.

PLUS:

750 gallons de Sirop, livrable sur l'habitation, et qui seront vendus séparément.

Conditions: L'habitation ses dépendances et les esclaves payables moitié le 1er. janvier 1835, et l'autre moitié le 1er. janvier 1836, en billets par compons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le sirop comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public. 19 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—*Présent l'hon. Chs. Maurian, juge*—4 juin 1834—Dans l'affaire de Victor Souza cadet *contre* ses créanciers.—Sur enrégistrement du procès verbal des délibérations des créanciers, d'une assemblée tenue devant un notaire public, le 26 mai dernier, il est ordonné à tous les intéressés de déduire dans les dix jours, leurs raisons pourquoi ledit procès verbal ne serait pas homologué.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 4 juin 1834.

5 juin—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle. Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 4 juin 1834—No. 7554—Benjamin B. Vial *contre* ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi 7 juillet prochain, en l'étude de F. Grima, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; il est de plus ordonné que A. M. Buchanan est nommé pour représenter les créanciers absens, et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la cour,

5 juin—3 ARMAND PITOT, gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. *Présent l'hon. Chs. Maurian juge*, 4 juin 1834.—Dans l'affaire de D. Baiz contre *ses créanciers*.—Sur l'enrégistrement du procès verbal des délibérations des créanciers, d'une assemblée tenue devant un notaire public, le 26 mai, dernier, il est ordonné à tous les intéressés de déduire dans les dix jours, leurs raisons pourquoi ledit procès verbal ne serait pas homologué.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 4 juin 1834.

5 juin—3 ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District—Christopher Nicholson *vs.* ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, le mercredi 18 juin courant, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération la dite pétition, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 5 juin 1834.

6 juin—3 P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, —*Présent l'hon. Chs. Maurian, juge*, 24 mai 1834—No. 7526—*Louis Even*, [pour un atermoiement.]—Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de Mr. L. H. Féraud, notaire public, le lundi 23ème. jour du mois de juin prochain, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 28 mai 1834.

30 mai—3 P. A. GUYOL, dép. gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7480—*Frédérick Reynoir* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de L T Caire, not. public, le [illegible] 10e. jour du mois de juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 19 mai 1834.

20 mai—8,2ps ARMAND PITOT greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Jean Jacques Haydel contre ses créanciers, pour obtenir un atermoiement.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, sera convoquée dans l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi, 30 du mois de juin prochain, à 10 heures du matin, afin d'y délibérer sur la demande d'un atermoiement que fait le pétitionnaire, et que pendant ce tems là toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses propriétés seront suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, 19 mai 1834.

21 mai—13,2ps P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 11,471—Baptiste St. Amand *vs.* ses créanciers, pour un atermoiement—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le mardi, 24 juin prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de prendre en considération la demande du pétitionnaire pour un atermoiement et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 16e. jour de mai A. D. 1834.

17 mai—10,2ps JNO. L. LEWIS, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 12 mai 1834—No. 7315—*A. M. Allen contre ses créanciers*:—Sur la motion de R. C. Stockton, l'avocat du pétitionnaire, et d'après les raisons fournies par cet avocat à la cour de l'impossibilité où se sont trouvés les créanciers de s'assembler au jour prescrit par ladite cour, le 28 avril dernier, parce que c'était un dimanche; il est ordonné que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire se tiendra en pleine cour, le samedi 14 juin prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, débiteur insolvable maintenant détenu dans la prison, et que les poursuites déjà commencées restent toujours suspendues. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 16 mai 1834.

17 mai—2ps F. BUISSON, dép greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Marcian Belfort Haydel *contre* ses créanciers, pour un atermoiement,—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi 30 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur la demande du pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 17e. jour de mai, A. D. 1834.

19 mai—13,2ps Jno. L. LEWIS, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District.—Veuve Baptiste St. Amand *contre* ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 10 heures, A. M., afin de délibérer sur la demande de la pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 17 mai 1234.

19 mai—10,2ps Jno. L. LEWIS, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 mai 1834—No. 7472—Présent l'hon. Chs. Maurian juge,—*J. B. D. Cazenave* contre *ses créanciers*—Pour un atermoiement.—La pétition et la cédule sur ce cas, ayant été lues et enrégistrées; il est ordonné par la cour, qu'il se tiendra une assemblée composée des créanciers du pétitionnaire, le mercredi, 18 juin prochain, à l'étude de Félix de Armas, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems que toutes poursuites contre sa personne et ses biens seront suspendues.

M. A. W. Pichot est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 14 mai 1834.

15 mai—12,2ps F. BUISSON, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 31 mai 1834—No. 6851—Dans l'affaire de Ezekiel Hayes *contre ses créanciers*.—Toutes les personnes intéressées sont par le présent notifiées d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enrégistré ne serait pas homologué. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 4 juin 1834.

5 juin—3 F. BUISSON, dép. gref

TUILES—100,000 Tuiles en débarquement du navire Natchez, et à vendre par J. OGDEN & Co.

15 avril rue du Canal, No. 60

VENTES A L'ENCAN.

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.* PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu lundi, le 30 juin prochain, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la succession du feu F. P. Lacestière Volant Labarre.

La moitié indivise d'une habitation située à la Métairie, à environ 2 lieues de la Nouvelle-Orléans, ayant 12 arpents de face de chaque côté du chemin et 12 arpens de profondeur d'un côté; et de l'autre côté s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain, bornée dans la partie située vers le fleuve d'un côté par l'Esprit h. c. l. et de l'autre côté par l'habitation appartenant autrefois à François Deroille, et dans la partie située vers le lac Pontchartrain d'un côté par Pierre Langlich h. c. l. et de l'autre côté par l'Esprit h. c. l., avec les édifices qui y seront construits.

Conditions: La moitié payable le 1er. septembre 1836 et l'autre moitié le 1er. août 1839, avec hypothèque et cautionnement à la satisfaction de la tutrice du mineur.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Octave de Armas, aux frais de l'acquéreur. 29 mai—11,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.*—En vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu mercredi 11 Juin 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Murville Harang.

1°. La belle propriété sur laquelle le défunt faisait sa résidence, située dans le faubourg Lavaudais paroisse de Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de face à la rue de la Lévée, 309 pieds dix pouces de face à la rue Seconde; et 126 pieds de face à la rue Rousseau. Sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde, en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profondeur de 126 pieds 2 pouces où il n'a plus que 100 pds. 10 pouces de large; duquel point il court ensuite jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds; laquelle seconde profondeur a 126 pieds de large; le tout se composant de six terrains, no. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'ilet no. 3, d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître, en briques et à étage, cuisine en briques et les autres dépendances, conformément au plan qui en a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, le 21 décembre 1833, et qui est exposé à la Bourse.

2°. 120 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Beverly, nègre de champ, âgé de 21 ans.

Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Conditions: les actions payables comptant; et la propriété comme suit: $850 comptant, plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chacun; l'un au 12 mars 1835, et l'autre au 12 mars 1836, et il prendra la réversion de l'hypothèque existant pour sûretés de ces mêmes billets, en faveur de M. Morgan et autres. Le surplus de la balance du prix en deux paiemens égaux, à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente sera passé devant Théodore Séghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 6 septembre 1833, et à la requête de MM. G. Bordozat et L. M. Malin, syndics des créanciers de Clapier & Micoud, il sera vendu lundi 30 juin 1834, l'esclave et les propriétés ci-après dépendant de la succession de P. Clapier.

1°. Paul, nègre âgé de 18 ans, actif intelligent et très convenable pour le travail d'un magasin,

2°. Un lot de terre situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon désigné par le No. 92, mesurant 30 pieds face à la rue Bienville, sur 59 pieds de profondeur, mesure française, ensemble les constructions et édifices qui existent sur le dit lot de terre.

3°. Un lot situé au nouveau faubourg Marigny, formant tout l'ilet No. 114, du plan du dit faubourg, mesurant 300 pieds face à la rue Annette, 120 pieds face à la rue de la Loi et 125 pieds face à la rue de l'Espérance, le dit ilet est divisé en 16 terrains qui seront vendus séparément dans le cas où l'ilet ne serait pas vendu en bloc.

4°. Un lot de terre situé au même faubourg, désigné par le No. 3, de l'ilet No. 85, du plan du dit faubourg, ayant mesure française, 60 pieds face au chemin à coulisses, et 120 pieds sur la rue des Libertés, dont il fait l'encoignure.

5°. Un lot de terre situé au même faubourg désigné par le No. 7, de l'ilet No. 85, du plan du dit faubourg, et ayant mesure française, 60 pieds face au chemin à coulisses et 120 de profondeur, face à la rue des Libertés, dont il forme l'encoignure.

Les conditions seront connues au moment de la vente.

30 mai

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu mercredi, 11 juin 1834, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 1er. District de cet Etat, en date du 17 mai courant.

Un lot de meubles et autres effets abandonnés pour le bénéfice de ses créanciers par Philip Lewis, syndic desdits créanciers. 20 mai

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu Vendredi, 20 juin 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 1er. District de cet Etat, en date du 17 mai courant.

Un esclave abandonné pour le bénéfice de ses créanciers, par Philip Lewis, syndic de ses créanciers. Les conditions seront à connues au moment de la vente. 20 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL:

LUNDI, 30 du courant, à midi, au café de la Bourse Hewlett, il sera vendu, pour terminer une affaire,

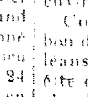

Cette belle PROPRIETE de campagne occupée dernièrement par feu M. George Saukel, consul anglais, située à environ une demi lieue dans le bas de la ville, mesurant un arpent de face environ, sur 40 de profondeur, avec toutes les améliorations qui sont dessus, formant une résidence des plus commodes. Cette propriété est si bien connue, qu'elle ne nécessite pas de plus ample descriptions. Ceux désireux d'acheter sont invités à aller l'examiner par eux-mêmes.

Conditions: L'acheteur se charger du paiement d'un bon de $4000.50 à la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, payable le 26 de février prochain, lequel bon peut être continué en payant la réduction usitée avec les intérêts d'après les règlemens de cette institution; la balance en un billet à 6 mois, avec endosseur à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honble. cour de district dans l'affaire de Joseph Flower vs. ses créanciers, il sera vendu le samedi, 15 de Juin, à midi, à la Bourse.

Le nègre Billy, âgé d'environ 40 ans, il est cordonnier et travaille depuis longtems de ce métier.

Martha, âgée de 18 ans, servante qui habite ce pays depuis plusieurs années.

Ces esclaves sont garantis de tous les vices et maladies prévues par la loi, et sont vendus au comptant.

Les actes de vente se passeront chez Wm. Lewis, not. public, aux frais de l'acheteur. 19 mai

EAU-DE-VIE, VINS DE BORDEAUX, Vinaigre.—A vendre par le soussigné, reçu par les derniers arrivages de Marseilles, du Havre, et de Bordeaux, et ayant droit au draw back.

350 Tonneaux de vins de Bordeaux de différentes feuilles,
50 Demi-tonneaux do
150 Tonneaux de vins blancs de Barsac, Preygnac et Sauterne,
20 Do de vinaigre blanc,
50 Damejeanes do,
2000 Caisses de vins de Bordeaux, Pouillac, St. Julien, Lajose, Latour, Margaux, Haut Brive, Lafitte,
350 Caisses de vin blanc, Balsac, Carbonnieux et Sauterne,
5 Pipes d'eau-de-vie de Cognac, étampée F. Dupuy,
20 Demi-pipes, do do,
10 Demi-pipes de vieux cognac supérieur,
25 Barils d'eau-de-vie blanche espagnole pour le marché Mexicain.
15 Caisses de véritable absinte de Neufchatel,
20 Do do Kirschenwasser,
25 Do Maraschino de Zara,
10 Do Curaçao Hollandais,
150 Paniers de cordiaux d'anisette,
15 Balles d'amandes fraiches et de coquille tendre,
150 Panier et demi-paniers d'huile d'olive fraiche, Bouchons de bouteille, ce damejeannes, et de philo'ss.

5 juin—10 P. O. SORBE, 118 rue Royale.

J. R PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupée par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, ou on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé.—Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 mai